

La Chaussée sur Marne
Compte rendu du conseil municipal du 03 juin 2024

Les membres du conseil municipal de la commune de La Chaussée sur Marne se sont réunis à 19h30 à la salle communale de La Chaussée sur Marne sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément à l'article L.2121,10 du code général des collectivités territoriales.

Présent : André CASTAGNA, Jean-François DUGOIS, Bruno SALERNO, Patricia SALERNO, Fred AGNUS, Cécile Beaulieu, Jimmy LAMBERT, Stéphane AUBRY, Thierry COPPIN, Didier CLEMENT, Amélie TENDART, Stéphanie PERROUD

Absent excusé : Thomas DELACOURT (procuration à Patricia SALERNO)

Le quorum étant atteint et après approbation du procès verbal du 29 Mars 2024, Mr le Maire déclare la séance ouverte.

Conformément à l'article L2121,15 du code des collectivités territoriales, il est procédé à la nomination d'un ou d'une secrétaire de séance. Patricia SALERNO accepte de remplir cette fonction.

Les membres du conseil municipal ont décidés :

A l'unanimité l'application des 1607 heures annuelles concernant les agents à temps pleins – Organisation du temps de travail.

A l'unanimité de convenir du tour de garde de chacun pour les élections européennes le dimanche 09 Juin 2024

A l'unanimité de refuser pour le moment la nouvelle convention de passage et d'occupation temporaire pour le passage des engins sur la commune avec la Sté Eoliennes des 4 chemins pour un nouveau projet éolien qui pourrait se réaliser dans les prochaines années.

A l'unanimité de donner délégation au maire Mr André CASTAGNA pour représenter la commune auprès des tribunaux concernant les travaux de démolition par substitution à la défaillance et au frais de la SCI LE RELAIS, de l'immeuble sis 22 rue du Dr Justin Jolly à la Chaussée sur Marne.

A l'unanimité, de donner autorisation à la sté Calycé moyennant une convention du passage de câbles pour deux éoliennes.

Concernant la délibération de la taxe locale sur panneaux publicitaires demandé par la communauté de commune de Vitry le François afin d'alimenter le futur pacte fiscal et financier, il en résulte :

1 voix pour, 2 abstentions, 11 voix contre.

Questions diverses :

A la demande de plusieurs riverains un arrêté à été pris afin de changer le panneau céder le passage par un stop à l'intersection de la rue de Coulmier et de la rue du Commandant Dupuis, de nombreux automobilistes venant de la rue de Coulmier ne respectant pas le panneau actuel rendant ce croisement accidentogène.

Monsieur le Maire, clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 21h45.

La secrétaire de séance :



Le Maire :

